

Règlement du Groupement d'Aéromodélisme de la Veveyse

Avril 2016

1 Assurances

Chaque membre s'engage à posséder une assurance RC privée en bonne et due forme et est responsable de ses faits et gestes sur le terrain, en cas de dégâts provoqués par sa faute.

2 Tonte du gazon

Le comité s'occupe d'organiser la tonte du gazon, soit en mandatant une personne extérieure au club. Il se peut exceptionnellement, les membres doivent effectuer cette tâche.

3 Matériel et équipement

L'équipement du terrain et son infrastructure ainsi que le matériel qui en découle sont à la charge des responsables.

Les membres peuvent utiliser tout le matériel à disposition, pour autant qu'ils en prennent soin et le remettent en place.

Si un membre détériore les équipements, c'est à lui de les remplacer ou de les réparer mais dans tous les cas, d'en aviser les membres du comité.

Si un membre constate que l'équipement a été endommagé et que quelque chose manque, il doit en informer le comité.

Tous les membres sont tenus de participer à l'entretien du terrain et des équipements.

Les membres s'occupent de reprendre les déchets qu'ils ont apportés, mégots, verres, bouteilles, débris d'avions etc...

4 Règlement de vol

4.1 Consignes

Chaque membre s'assure avec les autres membres présents sur le terrain que sa fréquence (autre que 2.4GHz) est libre.

Il est interdit de survoler la piste en dehors des phases de décollage et d'atterrissage.

La zone de vol doit impérativement être respectée.

En cas de crash, seul le pilote et une personne sont autorisés à aller chercher l'épave et doivent ramasser tous les débris.

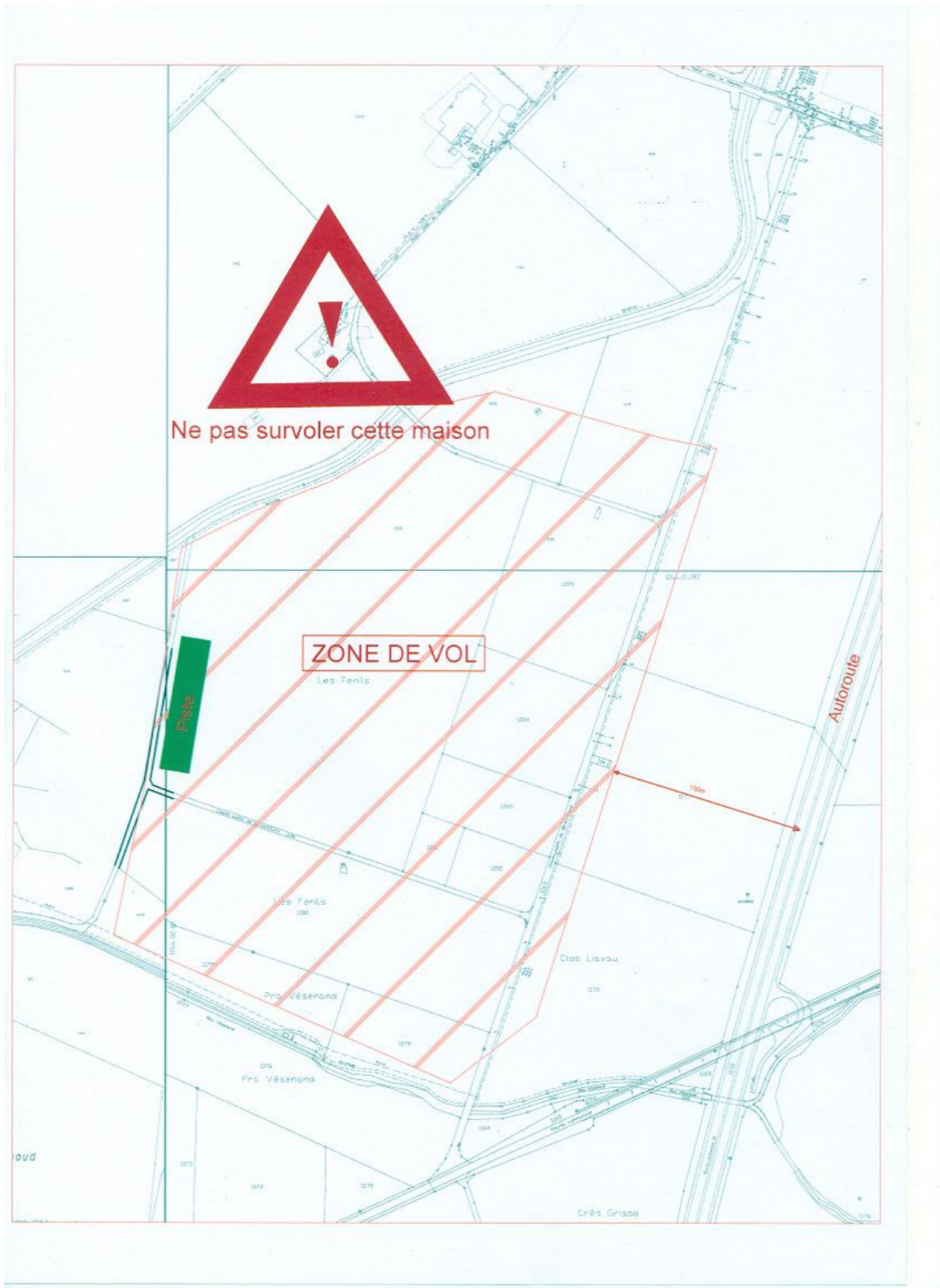
Si plusieurs avions volent en même temps, les pilotes doivent être regroupés pour pouvoir parler ensemble en cas de problème. Un pilote voulant décoller doit d'abord l'annoncer à(aux) pilote(s) en l'air, et ce avant de faire démarrer son moteur.

Pour la sécurité des avions et des personnes au sol, il est préférable de ne pas faire voler plus de trois avions à la fois.

Si un membre veut amener un visiteur, il est totalement responsable et doit respecter tous les points précités. Le même visiteur ne peut venir qu'une seule fois. S'il veut renouveler ses visites, les membres du comité doivent en être avisés.

La hauteur maximale de vol autorisée par l'OFAC est de 250 m/sol.

4.2 Zone de vol



4.3 Horaires

Les vols d'avions à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

Heure d'hiver la semaine : de 09h30 à 11h45 et de 13h15 à 19h30
 Le dimanche : aucun vol n'est autorisé

Heure d'été la semaine : de 09h30 à 11h45 et de 13h15 à 21h00
 Le dimanche : aucun vol n'est autorisé

4.4 Véhicules

Tous les véhicules des pilotes et du public doivent être parqués sur les places de parques en bout de piste.

Il est interdit de rouler ou stationner sur les champs voisins.

Il est interdit de rouler sur la piste.

4.5 Hélicoptères

Il est interdit de faire voler des hélicoptères sur le terrain pour avions. La seule exception serait pour une démonstration de courte durée pour autant que cela ne perturbe pas le vol des avions. Ces derniers auront toujours la priorité.

4.6 Moteurs thermiques

Cette réglementation est établie afin de limiter la taille et le bruit des modèles et donc de réduire les nuisances !

4.6.1 Moteurs 2 temps

4.6.1.1 Jusqu'à 30cm³

Autorisé pour autant que le bruit soit acceptable. Chacun doit adapter la bonne hélice et le bon pot d'échappement afin de réduire le bruit au maximum.

Si un modèle est litigieux, les membres sont dans le droit de faire une remarque afin de faire prendre conscience au propriétaire du modèle qu'il est trop bruyant.

4.6.1.2 De 30cm³ à 80cm³

Ne sont autorisés que les moteurs ayant un pot avec sourdines (chambres) ainsi que les avions construction bois.

Pour les avions fuselage fibre, ils doivent être agréés par le comité. Les hélices doivent également être adaptées au moteur.

4.6.1.3 Plus de 80cm³

Ne sont pas tolérés à la piste de Semsales.

Seule exception : En cas de démonstration mais avec l'accord du comité.

4.6.2 Moteurs 4 temps

4.6.2.1 Au méthanol

Limitation à 50 cm³ avec évidemment un pot adéquat.

4.6.2.2 A essence

Limitation à 85 cm³ également pourvu d'un bon pot et d'une hélice adaptée.

5 Consignes de sécurité

Ces consignes doivent obligatoirement être respectées. Si l'un ou l'autre des pilotes ne respecte pas ces consignes, chaque membre a le devoir de lui en faire la remarque, il en va de notre sécurité à tous.

1. Les enfants, et les spectateurs doivent rester derrière le treillis ou sous le couvert. Seuls les pilotes et leurs aides peuvent venir sur la piste.
2. Les enfants en bas âge doivent toujours être accompagnés.
3. Les pilotes doivent démarrer leur moteur toujours en direction de la piste et si possible se tenir derrière l'hélice.
4. Les pilotes se font aider par une autre personne pour démarrer le moteur ou fixent solidement le modèle afin qu'il ne puisse pas avancer.
5. A l'atterrissage, les pilotes font caler le moteur de leur modèle avant de passer la ligne et portent ou poussent l'avion jusqu'au parking.
6. En vol, ne jamais venir face au parc ou au public. Les passages « radada » plein pot sont à effectuer à l'extérieur, soit devant la piste. Le survol de la piste n'est autorisé que pour le décollage ou l'atterrissage.

Les pilotes qui ont un modèle sortant de l'ordinaire et qui veulent voler seuls peuvent tout de même passer sur la piste mais s'arrangeront au préalable avec les membres présents ce jour-là. Ces derniers seront donc attentifs lors des passages à proximité de la piste.

7. Pour piloter, les membres doivent rester groupés, de façon à pouvoir communiquer sans crier. Ceci au moment de l'atterrissage ou pour annoncer un problème (moteur calé, tracas de radio, etc.). L'endroit pour piloter est devant le parc auto ou proche du couvert (selon le vent) et non devant le parc avion. Au cas où un modèle au sol devrait avancer involontairement depuis le parc en direction de la piste, les pilotes sont donc décalés et ne risquent rien. Les pilotes doivent rester derrière la ligne pour piloter. Comme au point précédent, celui qui veut faire voler son avion seul peut alors se déplacer sur le bord du terrain pour autant que personne ne fasse démarrer de moteur.
8. Le réglage des moteurs ne doit pas durer très longtemps. Si ça devait être le cas ou si vous avez des problèmes, déplacez vous plus loin ou réglez vos moteurs un jour où il y a peu de monde sur le terrain.
9. Concernant le bruit, essayer de mettre l'hélice la mieux adaptée au moteur ainsi qu'un pot ad hoc et ne pas toujours piloter plein gaz.
10. Les voitures des membres et des visiteurs doivent impérativement être garées dans le parc prévu à cet effet. Quand plus personne ne vole, on peut éventuellement les déplacer près du couvert.

11. Au cas où vous voudriez inviter d'autres pilotes à voler, il serait préférable d'avertir un responsable.
12. Les pilotes sont tenus d'avoir du matériel en ordre et compatible (bons quartz, bons récepteurs, etc.). Souvenez-vous que le bon marché est toujours trop cher.
13. Respecter le tondeur. S'il vient tondre un après-midi où vous volez, alors patientez car il a toujours la priorité. Laissez-le terminer avant de faire voler vos modèles.
14. Pour votre sécurité, si possible, ne jamais voler seul. Si c'est le cas, avoir constamment un natel à porter de main.
15. En cas d'accident, une trousse de secours est à disposition dans la caisse de terrain. Celui qui utilise quelque chose le remplace rapidement ou l'annonce à un responsable.

Si le blessé doit être acheminé vers un hôpital en voiture, y aller si possible à deux personnes, soit un chauffeur et un assistant qui s'occupe du blessé.

L'assistant et le blessé prennent impérativement place à l'arrière du véhicule.

Le chauffeur ne doit pas prendre de risques en conduisant. Si vraiment le transport du blessé est urgent, appeler l'ambulance ou, au pire, la Rega. Les numéros d'appels d'urgence sont affichés contre le chalet ainsi que le plan pour se rendre à l'Hôpital de Riaz qui est l'hôpital le plus proche.